



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES
École Carignan-Salières

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement tenue le 16 décembre 2019 à 18h30, au restaurant La Croisée des Chemins de Chambly

No. Résolution

ÉTAIENTS PRÉSENTS	
Mme Julie Maheu	Parent
M. Martin Bolduc	Parent
Mme Karine Verreault	Parent
Mme Kim Rémillard	Parent
M. Guillaume Girard	Parent
Mme Anne Jourdain	Responsable du service de garde
Mme Johanne Poirier-Soucy	Représentante du personnel professionnel
Mme Isabelle Dupuis	Enseignante
Mme Catherine Saulnier	Enseignante
Mme Mélanie Lavoie	Enseignante
PARTICIPAIENT ÉGALEMENT	
Mme Martine Fréchette	Directrice
Mme Daphnée Bellavance	Stagiaire
Mme Marianne Demers	Stagiaire
ÉTAIT ABSENTS	
M. Sébastien Giroux	Parent-membre substitut
Mme Édith Labrosse	Représentante de la communauté
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ	
1. Accueil 1.1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.	
Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 18h54.	
2. Nomination d'un ou d'une secrétaire	
M. Guillaume Girard est nommé secrétaire.	LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	
La lecture de l'ordre du jour est effectuée par Mme Kim Rémillard. Il est proposé par Mme Johanne Poirier-Soucy d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.	
LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 octobre 2019	
Quelques corrections sont apportées au procès-verbal du 18 novembre 2019:	
<ul style="list-style-type: none"> • Page 2 sur 3. Point 7, changer « discussion » par « décision ». • Page 2 sur 3. Point 7.3.4, changer «au représentant» par « à la représentante » • Il est proposé par Mme Anne Jourdain d'adopter le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2019. 	
LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	

CE-131-19-20-13

CE-131-19-20-14

CE-131-19-20-15



5. Affaires relatives au procès-verbal du 18 novembre 2019

Aucun aspect abordé en lien avec les affaires relatives au procès-verbal du 18 novembre 2019.

6. Parole au public

Aucune parole au public.

7. Étude des dossiers

DÉCISION

7.1.1 Approuver la révision budgétaire

Le budget approuvé en juin a été révisé en fonction du nombre réel d'enfants en septembre et selon d'autres facteurs, par exemple :

Le total des allocations de base (1***1-801) passe de 30464\$ à 30496\$.

L'allocation particulière (23141-801) est passée de 28404\$ à 30804\$ afin de couvrir l'ouverture de 2 nouveaux groupes.

La Gestion des ressources humaines (21101-801) obtient 2974\$ pour couvrir une partie des frais de remplacement des T.E.S. et P.E.H.

Les ponctions sont aussi ajustées en fonction du nombre d'élèves recensés en septembre.

Protocoles et autres locations passe de 1500\$ à 5000\$ grâce aux locations de la ville de Carignan.

Tout ce qui touche les budgets en lien avec les levées de fond sera revu.

La mesure 15103 – Lecture à l'École – passera de 20,000\$ à 26,471\$. Il est à noter que la portion payée par l'école passera de 45% à 35%, tandis que celle du ministère sera en hausse de 55% à 65%. Un livre ou album coûte en moyenne 20\$.

SDG-Allocations journées pédagogiques sont maintenant calculée sur 12 jours au lieu de 10 et le nombre d'enfants participants est revu à la hausse, pour ainsi passer le budget de 5852\$ à 16720\$

SDG-Retenue École demeure 20, 000\$ comme l'an passé afin de payer pour les frais inhérents aux locaux et équipements scolaires utilisés par le service de garde.

Il a été proposé par M. Martin Bolduc d'adopter le budget révisé 2019-2020.

CE-131-19-20-16

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



7.1.2. Adoption de la reddition de compte des mesures applicables à l'école

Ce document est rempli par la commission scolaire et voici certains points à noter :

- Les sections 1à7 sont remplies par la commission scolaire.
- Les sections 9à12 sont remplies par l'établissement scolaire.
- L'établissement n'est pas dans un milieu défavorisé.
- Le budget 15025 permet de payer pour les services de psychoéducatrice et de T.E.S.
- Le total des mesures s'élève à 174,627\$.
- Les avocats ont aidé à la rédaction et la révision de la résolution.

Il a été proposé par Mme Mélanie Lavoie d'adopter les mesures dédiées à l'établissement pour la période 2019-2020.

CE-131-19-20-17

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISCUSSION

7.2.1 Aucun point de discussion.

INFORMATION

7.3.1 Parole aux membres du Comité d'établissement.

Mme Mélanie Lavoie présente les activités de Noël qui ont débutées : décoration des portes de classe, chorales dans les cages d'escalier, spectacle de musique le vendredi 20 décembre, etc. Journée habillée de couleur de Noël, en pyjama, chic, etc.

Mme Catherine Saulnier mentionne le 3^e défi relié au code de vie afin de garder les lieux propres.

Mme Anne Jourdain (SDG) énonce les activités variées qui auront lieu, le film de Noël, un bingo, etc.

7.3.2 Parole aux représentants du comité de parents

M. Martin Bolduc mentionne que les sujets abordés au comité de parents étaient entre autre les campagnes de financement et certaines règles à clarifier en lien avec le calendrier scolaire 2020-21 principalement au sujet du début des classes qui pourrait avoir lieu le lundi 31 août.

8. Varia

Aucun Varia.

9. Prochaine rencontre et levée de l'Assemblée

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le lundi 24 février à 19h.

Il est proposé par Mélanie Lavoie de lever l'assemblée à 20h30.

CE-131-19-20-18

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Direction :

Martine
Fréchette

Date : ___/___/___

Présidente :

Kim Rémillard

Date : ___/___/___